



## **Mairie d'Angoulins – Point de situation COVID 19** **vendredi 19 juin 2020** **[www.angoulins.fr](http://www.angoulins.fr)**

### ***Nouvelles informations et dispositions relatives à la troisième phase de déconfinement à partir du lundi 22 juin 2020***

#### ***Accueil et services publics***

La mairie reprend ses horaires d'ouverture habituels. **L'accueil sur rendez-vous reste privilégié.**  
Les mariages peuvent à nouveau être organisés – se rapprocher de la mairie pour les modalités

La médiathèque est ouverte à compter du 23 juin selon ses horaires d'été jusqu'au 29 août, avec respect des gestes barrière.

Même après le confinement, les bibliothèques et médiathèques de l'agglomération offrent l'accès à toutes leurs ressources numériques (vidéos, ebooks, presse, ...)

Se connecter à [www.bibliotheques.agglo-larochele.fr](http://www.bibliotheques.agglo-larochele.fr), onglet *Ressources Numériques*.

Parc et jardins publics sont accessibles sans rassemblement de groupes de plus de dix personnes.

Tous les sanitaires publics sont ouverts.

#### ***Elections Municipales – second tour dimanche 28 juin – 8 h à 18 h :***

Dans votre bureau de vote habituel, vous devrez vous présenter avec votre propre masque et votre propre stylo, en plus de votre carte d'identité et de votre carte d'électeur.

Évitez si possible les créneaux les plus fréquentés : fin de matinée et de 16 h à 18 h.

#### ***Réouverture totale des écoles :***

les protocoles sanitaires de l'éducation nationale sont allégés ; les écoles sont ouvertes 4 jours / semaine pour tous les élèves.

La semaine scolaire est maintenue 4 jours à titre dérogatoire du 22 juin au 3 juillet pour des raisons d'organisation. Un accueil périscolaire est organisé de 16 h 30 à 18 h 00 et le mercredi par l'association Angoul'loisirs. Inscriptions auprès de l'association.

Le restaurant scolaire ouvre ses portes, en respectant le protocole sanitaire.

#### ***Vie associative et manifestations à compter du 22 juin :***

Les salles Europe et Louis FERRANT restent fermées. Elles accueilleront uniquement les réunions électorales et le 2ème tour des élections municipales le dimanche 28 juin de 8 h à 18 h.

les sports collectifs et de contact restent interdits par décision du Gouvernement : Foot, basket, judo, ...

les manifestations du début de l'été restent annulés : Fête Musique fin juin, 14 juillet. La manifestation Passeurs d'images (cinéma plein air), prévue le 15 août, se tiendra si les conditions sanitaires le permettent.

A compter du mercredi 24 juin, les activités associatives peuvent reprendre salle Gambetta, salle Jean Monnet et salle Giraudeau selon les règles connues à ce jour : masques obligatoires, respect des gestes barrière, limitation du nombre de personnes selon la taille de la salle. En attente de modifications éventuelles de ces règles par le Gouvernement à compter du 22 juin.

### **Plage, littoral, port :**

Les restrictions concernant la plage de la Platère et le Port du Loiron sont levées depuis le 2 juin. La location des cabanes du port a repris, avec respect des gestes barrière.

### **Déchetteries de l'agglomération :**

Toutes les déchetteries de l'agglomération sont ouvertes ; port du masque obligatoire.

### **Marché Place Michel Crépeau :**

Le Marché est ouvert, aux dates et horaires habituels, avec une disposition des stands et une organisation des flux de clients compatibles avec la sécurité sanitaire.

### **Aide aux personnes fragiles et / ou isolées**

**La Banque alimentaire et le CCAS** distribuent les aides dans le local habituel, avec respect des gestes barrière.

Il est toujours possible de s'inscrire ou de signaler des personnes isolées / en difficulté en contactant la mairie.

Il est demandé aux personnes relevant du plan Canicule de s'inscrire en mairie.

### **Aide aux entreprises :**

un plan très complet et très ambitieux **d'aide aux entreprises**, et notamment aux petites entreprises, a été élaboré par la communauté d'Agglomération : [aide.eco.agglo-larochelle.fr](http://aide.eco.agglo-larochelle.fr)

Les entreprises, commerçants, artisans, sont invités à contacter pour toute question le numéro unique mis en place par la Communauté d'Agglomération : 05 46 30 34 81

Des extensions de terrasse ont été attribuées aux café – restaurants du centre bourg depuis le 2 juin.

Le camping A la Corniche est ouvert depuis le 6 juin.

**Consultez régulièrement le site [www.angoulins.fr](http://www.angoulins.fr) et notre page facebook.** Sur notre site, vous êtes invités à laisser vos coordonnées téléphoniques pour être automatiquement alertés en cas d'urgence.

Bon courage à toutes et à tous.

Le Maire,

Daniel VAILLEAU

**POUR LA SECURITE DE TOUS, RESTONS VIGILANTS, APPLIQUONS LES GESTES BARRIERE.  
COVID 19 - Numéro vert national : 0 800 130 000 (H 24 et 7J/7)**